

**HOSPICES CIVILS DE LYON**  
**Direction des Services Numériques**  
61 Boulevard Pinel  
69500 BRON

Bron, le 14 décembre 2023,

Référence avis : 231214-HCL-Avis de sécurité

## **IMPORTANT – AVIS DE SECURITE**

**Pancarte IDE - Protocoles et horaires relatifs : prises manquantes suite à arrêt anticipé**

**A l'attention des utilisateurs « prescripteurs » du dispositif médical.**

Madame, Monsieur,

Les HOSPICES CIVILS DE LYON tiennent à vous informer d'un risque patient potentiel lié à l'utilisation du module *LAPCMP d'EASILY*. Vous trouverez toutes les informations nécessaires détaillées ci-après.

### **DISPOSITIF(S) CONCERNE(S)**

Les différentes versions du LAPCMP d'EASILY concernées par cet incident sont :

- V6.0.x
- V6.1.x
- V7.0.x
- V8.0.x
- V8.1 (Hospices Civils de Lyon)

### **NATURE DU PROBLEME ET EVALUATION DU RISQUE**

Nous vous faisons part d'un dysfonctionnement de la pancarte IDE, dans le cas :

- D'occurrences d'administration issues de lignes de prescription exprimées en « horaires relatifs », elle-même incluses dans un protocole thérapeutique,
  - et suite au positionnement d'un arrêt anticipé (« arrêt dans le futur ») sur une de ces lignes de prescription,
- ⇒ alors, en pancarte IDE, les occurrences normalement situées **le jour de l'arrêt, entre minuit et l'heure de l'arrêt** sont **supprimées**. Ce dysfonctionnement induit un **risque d'erreur médicamenteuse (omission de prise)**.

Vous trouverez en annexe à ce document un exemple illustrant l'anomalie.

## **ACTION IMMEDIATE / RECOMMANDATION D'UTILISATION**

### **Conduite à tenir pour les Prescripteurs**

Dans l'attente de la livraison d'un correctif, il est recommandé :

- De ne pas positionner d'arrêt dans le futur sur les lignes issues de protocole.
- De favoriser une modification de la date de fin de ces lignes.

### **Conduite à tenir pour les IDE & Sages-femmes**

Dans l'attente de la livraison d'un correctif, il est recommandé :

- De contrôler les prescriptions des lignes issues de protocoles.  
Les lignes dysfonctionnelles se caractérisent, pour un jour donné :
  - Par une absence totale d'occurrences d'administration à partir de minuit,
  - **mais** avec la présence de hachures rouges (marquant l'heure d'arrêt de ligne effectivement prescrit).

## **ACTIONS CORRECTIVES MISES EN ŒUVRE**

Un correctif est en cours de développement.

La livraison de ce correctif est prévue courant janvier 2024 sur les versions 6.1.x et 7.0.x et courant Février 2024 sur les versions 8.0.x et 8.1.

NB : La version V6.0.x n'étant plus maintenue et le bogue étant également présent sur celle-ci, il est demandé aux utilisateurs concernés de migrer vers une version maintenue.

Nous comptons sur votre compréhension et votre coopération pour diffuser ces informations de sécurité à l'ensemble des personnes concernées par l'utilisation, l'exploitation, la surveillance et la maintenance du LAPCMP d'EASILY dans votre établissement et pour vous assurer de sa prise en compte.

Conformément à la réglementation en vigueur, les HOSPICES CIVILS DE LYON ont informé l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament (ANSM) de ce risque, préalablement à l'envoi de ce courrier.

Pour toute question relative à ce courrier, n'hésitez pas à contacter vos chefs de projet HOPSIS.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Christophe BERNADAC  
Directeur des Services Numériques

**EXEMPLE ILLUSTRANT L'ANOMALIE**

<b>Antibiotiques - voie IV</b>  <b>Imipénème 500 mg + cilastatine 500 mg poudre pour solution pour perfusion</b> Spécialité pressentie : IMIPENEM CIL ACS 500/500MG IV 20ML  <b>Sodium chlorure 0,9 % solution injectable (volume &gt; ou = 50 ml)</b> Spécialité pressentie : SODIUM CHL BBM 0,9% INJ PE 50ML  <b>Indication :</b> <b>IMIPENEM CIL ACS 500/500MG IV 20ML : INFECTION URINAIRE</b> Mémo médecin : 500mg/6h (posologie standard)	à H0:00 H6:00 H12:00 H18:00 <b>à passer sur 30 min</b> 1 flacon soit 4 flacons/24h  100 mL	<b>pendant tout le séjour</b> à partir du 08/11/2023 10:00
<b>Arrêté à partir du 15/11/2023 à 23:30</b>		

Ligne de prescription exprimée en « horaires relatifs », issue d'un protocole - arrêt anticipé le 15/11 à 23h30



Suppression totale des occurrences d'administration le 15/11 entre minuit et 23h30 (heure de l'arrêt prescrit) + hachures rouges à partir de 23h30.